

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 30 (1922)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Villarzel l'évêque  
**Autor:** Kohler, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-24429>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et épouser notre cause légitime en nous faisant obtenir la justice et les rembours qui nous sont dus par la voie que votre sagesse vous dictera.

Si les pièces justificatives vous deviennent nécessaires nous nous ferons un devoir de vous les envoyer.

Recevés, Citoyens Directeurs l'assurance de notre respect.

Signés :

MESTRAL, Président,  
COMTE, Chef de bataillon,  
F<sup>s</sup> DE TRAYTORRENS,  
L. R. DE TREYTORRENS.  
S. TAVEL,  
F<sup>rs</sup> JOMINI.

---

## VILLARZEL L'ÉVÈQUE

### Additions et rectification

Des recherches complémentaires poursuivies durant la publication de notre étude sur Villarzel permettent d'ajouter à la liste des gouverneurs, *Guillaume Rossier*, qui, en 1469, assiste comme délégué de Villarzel à une assemblée des députés des terres de l'Evêché (M. D. R., XXXV, p. 154), et à la liste des châtelains, *François Morattel*, qui, mentionné dans le compte baillival de 1609 - 1610<sup>1</sup>, semble devoir être intercalé entre Jaques Riguet et Jaques Rossier.

De plus dans les registres baptistaires de Villarzel paraît en 1729 un *Frédéric de Miéville*, châtelain de Villarzel et Granges.

Enfin, une rectification s'impose : Pe-D<sup>l</sup>-Fréd. de Miéville n'a pas été châtelain dès 1778, mais seulement dès 1793. D'après les comptes baillivaux le contrôle de

<sup>1</sup> *Der gewesen Tchachtlan zu Villarzel, François Morattel* (sous le bailli Seb. Darm, 1586-1592).

l'ohmgeld est signé de 1778 jusqu'au 30 décembre 1791 par *Samuel-Jonas Golliez*<sup>1</sup> ; en 1792 les déclarations d'ohmgeld sont signées par les cabaretiers eux-mêmes ; dès 1793 il y a deux châtelains : un *Estoppey*, à Granges, un *de Miéville*, à Villarzel. Ce dernier est *Pe-Dl-Frédéric*, qui resta en fonctions jusqu'à la Révolution de 1798.

L'erreur commise prouve une fois de plus qu'en histoire il est toujours imprudent de se fier à des renseignements de seconde main, si sûrs qu'ils puissent paraître.

André KOHLER.

## RECTIFICATIONS

L'auteur de l'article sur les Ponts de Bressonnaz nous prie de publier les lignes suivantes qu'il a reçues de M. R. Campiche, archiviste, auxquelles il souscrit absolument :

« Je me demande, écrit M. Campiche, si au lieu de Monet don » Certor<sup>2</sup> ou Monetan Certor de Noyon au Pays de Gex, il ne » faudrait pas lire : *Mermet dou Certour, de Moyns* ?

» En effet, à ma connaissance, il n'existe dans la contrée de Gex » aucune localité du nom de Noyon ou quelque chose d'approchant. » Par contre, je connais à quelque distance de Ferney, un village » appelé *Moins*. »

L'erreur signalée est très plausible, étant donné la difficulté de lecture d'une écriture plus ou moins nette et aussi le fait que certains scribes de l'époque en prenaient souvent à leur aise avec l'orthographe.

Dr R. M.

\* \* \*

9<sup>me</sup> livraison, septembre 1922, page 284, onzième ligne d'en bas, lire : 180 kg. au lieu de 480.

<sup>1</sup> Prénoms fournis par les registres baptistaires de Villarzel (1778).

<sup>2</sup> Livraison de septembre, p. 272.